

# PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Cornillé-les-Caves s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, le **LUNDI 25 janvier 2021** à 18 h 30.

**Membres présents** : Paul RABOUAN, Maire, Raymond GARCIA, Lydie BOUET et Mauricette ABRIVARD, Adjoints, Houarnev VASLIN, Yann-Erwann PORTEBOEUF, Claire BOUQUET, Nadine CHALLIER, Sandrine PARTHENAY et Pierre-Antoine RAIMBAULT, conseillers municipaux.

**Absent excusé** : Ludovic LACORE qui a donné procuration à Claire BOUQUET.

**Élection du secrétaire** : Yann-Erwann PORTEBOEUF ayant obtenu 10 voix, au scrutin secret, a été désigné pour remplir ces fonctions.

## **1. Procès-verbal de la précédente séance (07/12/2020).**

**ADOPTÉ par 11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention »**

## **2. Personnel – Adhésion au contrat d'assurance groupe « risques statutaires ».**

Le contrat garantissant les risques financiers en matière statutaire arrivant à échéance au 31/12/2020, la commune a souhaité souscrire un nouveau contrat via le groupement initié par le Centre de Gestion. M. Rabouan rappelle que cette assurance, renouvelable tous les 3 ans, prend en charge les salaires et cotisations en cas d'arrêt maladie prolongé du personnel titulaire et contractuel.

M. Rabouan souligne que la compagnie retenue, Yvelin, est celle qui nous couvrait précédemment ; il note que les taux restent les mêmes que ceux en vigueur jusqu'ici et sont identiques pour les petites et les grandes collectivités.

**ADOPTÉ par 11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention »**

## **3. Finances – Acquisition de la licence IV et du matériel d'exploitation du restaurant de Cornillé.**

M. le Maire rappelle l'historique du restaurant de Cornillé, local communal. Plusieurs locataires se sont succédé depuis 1983 et un nouveau bail avait été signé en 2018, après le départ en retraite de la restauratrice. Suite à la mise en liquidation judiciaire en mai 2020 par le Tribunal de commerce d'Angers, constatant qu'aucun projet de reprise n'aboutissait, les élus ont décidé de proposer au liquidateur judiciaire de racheter la licence IV (pour un montant de 4 000 €) et le matériel d'exploitation (pour un montant de 6 000 €) au motif du maintien du dernier commerce du village. Certains équipements sont la propriété de tiers (distributeur à bière, à café, terminal de paiement...); ils seront rendus à leur propriétaire pour laisser libre choix de fournisseurs au prochain restaurateur. Une plaquette de présentation du restaurant va être faite prochainement pour valoriser ce local équipé, proposé à la location, toujours pour une activité de bar/restaurant. Pour les prochains candidats potentiels, il sera demandé un dossier de projet.

**ADOPTÉ par 11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention »**

## **4. OTALS – Participation à la deuxième édition des animations « par-delà les Villages en Anjou ».**

L'Office de Tourisme Anjou Loir et Sarthe souhaite reconduire l'évènement « Par-delà les Villages en Anjou ». Deux autres communes, Chaumont d'Anjou et Cheffes rejoindront les communes historiques, Cornillé-les-Caves et Corzé. Une participation financière de 700 € par soirée étant demandée aux communes, les élus valident 2 séances sur la commune, à savoir les 20 juillet et 8 août. Décision est prise de proposer aux associations communales d'assurer la restauration rapide à la place des food trucks envisagés par l'OTALS.

M. Rabouan rappelle que les animations de la première édition de 2019 avaient été une belle réussite avec 2400 visiteurs sur la commune de Cornillé.

**ADOPTÉ par 11 voix « Pour » 0 voix « contre » 0 « Abstention »**

La séance est levée à 19h30.